



# "Projet" Hérakles CE Extra du 19 mai

**Les CCE SME et CE SPS ont eu la même présentation d'une cinquantaine de planches. A l'issue de cette information, SME et SPS ont voté à l'unanimité des missions d'expertise sur cette fusion. Les cabinets SYNDEX pour SME et SECAFI pour SPS sont mandatés. Il appartient maintenant aux élus de définir les contenus des missions. Les préoccupations de SME ne sont pas entièrement les mêmes que celles de SPS cependant nous partageons beaucoup d'interrogations.**

L'objectif du projet présenté par la direction est de :

- « Rationaliser les efforts de recherches et développements »
- « Mettre en œuvre les synergies technologiques et industrielles attendues d'un regroupement »
- « Disposer d'une configuration optimale dans la perspective d'une éventuelle structuration de l'industrie de propulsion en Europe. »

Lexique patronal :  
rationaliser = supprimer des postes  
Synergies = doublons  
Configuration optimale = sous effectifs

Sur la recherche, il est donc question d' « éviter la duplication de certaines tâches », mais lesquelles ?  
et de « simplifier les interfaces et le fonctionnement », quels seront les postes et les services concernés ?

Sur le plan industriel, la direction veut aussi « simplifier les interfaces », quelles interfaces ? Qu'est-ce que cela implique ?

« Optimiser les coûts et réduire les cycles », sur quelles activités ?

« Mutualiser certaines fonctions supports », lesquelles et comment ?

Modalités juridiques : fusion-absorption.

Le sens de la fusion « envisagé » serait que SPS « absorberait » SME. Nous notons la formulation au conditionnel.

La direction veut forcer les organisations syndicales à négocier à la va-vite.

Dans son calendrier, elle a prévu de le faire avant la mise en place de la fusion.

Dans l'ordre des choses, il faudra que les élus soient informés sur l'impact réel de cette fusion avant de négocier les accords. La direction veut nous faire négocier les accords d'une société qui n'a pas vu le jour et dont le projet reste à ce jour, très vague.

**Les élus SUD demanderont aux autres organisations syndicales  
de faire bloc pour respecter le calendrier légal.**

### Les effectifs présentés :

SPS, au Haillan et à St Médard (CAEPE), compte un établissement avec **1197 salariés**.

SME compte 3 établissements avec **1040 salariés** :

- St Médard : 745
- Le Bouchet : 214
- Toulouse: 81

Par ailleurs SME possède aussi des filiales :

-**Pyroalliance** à 85% (2 établissements), **117 salariés**,

-**Structil** à 80.05% à Vert le Petit, **69 salariés**,

-**Roxel** à 50% (5 établissements), **592 salariés**,

qu'Hérakles souhaiterait gérer à 100% dans le futur.

- et tout récemment Suzhou SME-changqing, en Chine, à hauteur de 51%, dont on n'a aucune autre donnée.

Hérakles devrait à terme gérer directement **Régulus (97 salariés)** et Europropulsion détenues respectivement à 40% et 50% par Safran aujourd'hui.

**Ces chiffres sont une photo à l'instant « t », mais quels seront les effectifs dans un avenir proche à la suite des « synergies » et « rationalisations » ?**

### Les perspectives à moyen terme :

Les chiffres d'affaire (CA) et les plans de charge à moyen terme (charge pilotée) ont été présentés pour SME jusqu'en 2013 et pour SPS jusqu'en 2015. Les CA sont stables voire en hausse, la charge pilotée en baisse dès 2012 pour SPS. **Rappelons que la charge pilotée future à SPS est toujours présentée à la baisse . . . Cette pratique de la direction lui permet de « justifier » les baisses d'effectifs et l'augmentation de la sous-traitance.**

### Les accords, les statuts :

Si absorption de SME, les accords SPS ont vocation à s'appliquer à SME. Cependant les accords SME continueront de s'appliquer pendant 15 mois maximum.

Le contenu social dépendra des négociations entre direction et organisations syndicales.

La direction veut aller vite et propose un « Accord de méthode » pour organiser les négociations. La CGC emboîte le pas . . .

**SUD considère qu'il n'y a aucune raison de se précipiter et souhaite que les autres organisations fassent bloc pour respecter le calendrier légal.**

### Les contrats de travail :

#### **Si SME est absorbée . . .**

L'ensemble des contrats de travail (CDI, CDD, intérim, contrats en alternances et conventions de stages) sont transférés à la société absorbante, SPS, avec leurs avantages et leur ancienneté.

Les classifications, les rémunérations et les qualifications sont conservées.

Les contrats se poursuivent et se terminent comme initialement prévu.

Un courrier sera adressé à chaque salarié pour l'en informer.

**Pour SPS, pas de changement.**

### La convention de branche :

C'est la convention collective de la métallurgie parisienne qui serait retenue car elle correspond à l'activité principale d'Hérakles et elle est appliquée à SPS.

**Ce serait un autre changement pour SME qui dépend de la convention chimie.**

### L'organisation industrielle:

5 BU (Business Unit) ayant leurs P&L (Profit and Loss) propres, en clair 5 unités « autonomes » faisant leurs propres pertes et profits :

- Stratégique,**
- Spatial,**
- Tactique,**
- Aéronautique et composites à matrices céramiques,**
- Automobiles et composites à matrice organiques.**

Une direction technique unique qui prend aussi en charge la R&T.

Des directions transverses qui piloteront :

- la stratégie, -les affaires industrielles,
- les achats, -la qualité,
- la politique sécurité-environnement,
- la démarche de progrès Safran+,
- les finances, -les ressources humaines,
- les systèmes d'information.

Au sujet de ces fonctions, rien n'est clairement précisé.

Des ateliers sont en cours pour définir l'organisation détaillée des 5 unités.